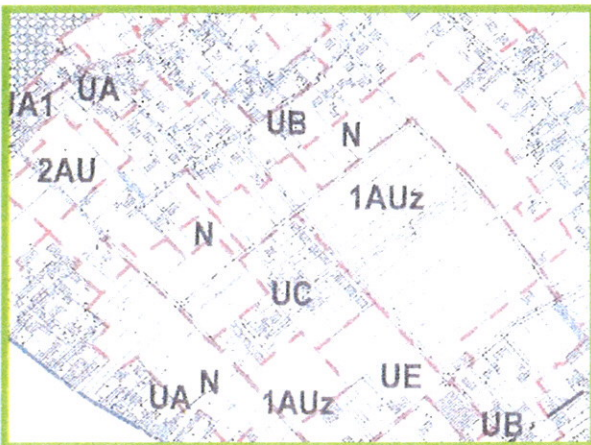


Tout le Val est inondable. Aussi, dans les zones concernées par le PPRI, principalement N, A, mais aussi UA et UB, des secteurs ont été indexés de 1 à 4 correspondant aux quatre niveaux d'aléas du risque d'inondation (faible, moyen, fort et très fort).

La ZAC des Garennes

Le but du PLU est de promouvoir un développement raisonné de la commune, permettant de maintenir l'activité des associations, les commerces de proximité et la qualité de l'école. Il a pour objet également de répondre aux besoins de logements de différents types de population. Il y aura donc des terrains libres, des logements locatifs et d'autres pour primo-accédants. En outre, notre document d'urbanisme s'inscrit dans les objectifs du développement durable qui encourage les cheminements piétons et vélo et qui impose de respecter l'espace agricole. Aussi, l'extension de l'urbanisation est prévue sur la zone des Garennes, très proche du centre bourg. La procédure de ZAC nous permettra de réaliser un projet réfléchi, cohérent et répondant à nos objectifs.

Le Conseil municipal, après avoir auditionné deux postulants, a choisi la société Orlim pour aménager cette zone. Un dossier de réalisation sera établi dans le courant de l'année 2011-2012, en lien étroit avec la commune. Parallèlement, l'aménageur contactera les propriétaires pour négocier avec eux l'achat des terrains. Une fois ce dossier validé par la commune, nous pourrons commencer les travaux qui se dérouleront sur plusieurs années.



Le PLU est consultable en Mairie aux heures d'ouverture